

Décision n° 86 portant délégation de signature

Le secrétaire général de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS),

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, modifié par le décret n°2024-146 du 26 février 2024, notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 22 décembre 2025 attribuant les fonctions de directrice générale par intérim de l'Agence nationale des titres sécurisés à Madame Pascale SAUVAGE

Vu la décision n° 67 du 25 mars 2024 portant nomination des membres du comité de direction

Vu la décision n° 82 du 5 janvier 2026 portant délégation de signature à M. Bruno JACQUET

Vu le contrat à durée déterminée de Monsieur Jean-Loup PONTHIEU, du 16 novembre 2021

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Loup PONTHIEU Responsable de la transformation RH, à l'effet de signer :

- les actes relatifs à la gestion du personnel ne nécessitant pas la saisine du contrôleur budgétaire et comptable ministériel ;
- les contrats de mise à disposition des intérimaires.

Article 2

Une copie de la présente décision sera remise à l'Agent Comptable assignataire accompagnée du formulaire d'accréditation.

Article 3

Le secrétaire général ainsi que tous les agents de l'ANTS concernés sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui leur sera notifiée et publiée sur le site intranet de l'ANTS.

Fait le 6 janvier 2026.

Bruno JACQUET